

Objet **[INTERNET] Enquête publique
chaudière biomasse PLOUHA**



Ministère de l'Intérieur

De

À

<pref-enquetes-publiques@cotes-
darmor.gouv.fr>

Date

05/11/2020 21:37

81

Dans le cadre de cette consultation publique, voici mes remarques :

Eh pourquoi ne peut-on pas faire confiance aux jeunes investisseurs qui, de part leur structure, emploient près de 30 personnes au cours de la haute saison et une quinzaine en hiver.

la critique est facile lorsque l'on ne prend pas de risques, et quand on regarde les autres travailler.

Ce projet de chaufferie biomasse ne peut être construit sans l'aide de professionnel prestataire qui n'ont pas le droit d'orienter leur client vers des autorisations, des permis de construire contraires aux lois.

Ces jeunes mesurent les risques. Aujourd'hui il est trop visible d'essayer de contourner les lois.

Certes un investissement de cette dimension est éligible aux subventions, mais il contribue aussi à une économie locale de transports, de logistique et d'écologie tout de même.

Ce bois appelé bois de classe B, recyclé et trié en Bretagne, qui se pose la question de sa destination aujourd'hui?

Dirigé vers les pays nordiques par paquebots (consommateur de fuel lourds) pour alimenter les chaufferies, ou enfouis dans les sols de notre région

Quelle est la pollution la plus dangereuse ?

Il ne faut pas confondre les sites industriels gérés par des grands groupes et une exploitation agricole dirigée par 2 personnes.

A eux de nous prouver régulièrement le bon fonctionnement de cette chaufferie biomasse de part la réglementation en vigueur : un contrôle annuel des fumées et des dégagements, une fois l'an à la date anniversaire d'installation.

bonne chance à eux.